

lorsque la terminaison commence par une syllabe muette. Il enchanteille, nous enchanteillers. Techn. Mettre en chantier, appartenir dans le chantier : ENCHANTELER des bois. Isoler de terre sur des pieux de bois : ENCHANTELER des barriques de vin.

ENCHANTELER v. pr. Être enchanteillé : Ces bois vont s'enchanteiller dès demain. ENCHANTEMENT s. m. (an-cha-né-man — rad. enchante). Action d'enchanteur, d'ensorceler, de jeter un charme sur quelqu'un ou quelque chose; état d'une personne ou d'une chose enchantée : L'ENCHANTEMENT des serpents passa pour une chose constante. (Vol.) L'Artiste emprunta à la romancerie française les ENCHANTEMENTS et les prophéties de Merlin. (M.-J. Chénier.)

Dans le sein de la mort ses noirs enchantements Vont troubler le repos des ombres. J.-B. ROUSSAUX.

— Par anal. chose merveilleusement belle, d'une beauté très-surprenante et qu'on dirait produite par des sortilèges : Cette fête fut un véritable ENCHANTEMENT. Nous allions d'ENCHANTEMENT en ENCHANTEMENT. Malgré tous ces ENCHANTEMENTS de la terre enrichie par l'art humain, l'instinct de la vie immortelle proteste. (E. Quinet.)

— Fig. Sorte d'ivresse du cœur ou de des sens, produite par une sensation vive et atterrante : Les vains, les terribles ENCHANTEMENTS sont ceux que subit la passion. (St-Marc Gir.) D'où vient que l'ENCHANTEMENT produit par des sons amène une larme? (St-Beuve.) L'art est pour beaucoup dans l'ENCHANTEMENT des esprits, mais les ENCHANTEMENTS religieux. (Vacherot.) Ce sont les ENCHANTEMENTS de l'esprit, et non les bonnes intentions, qui produisent les beaux ouvrages. (J. Jouber.) Vive satisfaction, joie exaltée; plaisir cause de l'ivresse : Il est d'un ENCHANTEMENT inexprimable. Il ne revient pas de son ENCHANTEMENT. L'étude des fleurs est pleine d'ENCHANTEMENTS. (A. Martin.)

— Par enchantement, Comme par enchantement. D'une façon rapide et surprenante : Cette maison s'est élevée par ENCHANTEMENT. Ces fleurs ont poussé comme par ENCHANTEMENT. L'amour crée, comme par ENCHANTEMENT, un long souvenir dont il nous entoure. (E. Corbi.)

— Antonymes. Désenchantement, désillusion. — Syn. Enchantement, charme, conjuration, etc. V. CHARMER. — Encycl. Le mot enchantement est synonyme de charme, dérive de carmen, vers, poésie, chanson. Une des erreurs du papagalin était de croire qu'il y avait des paroles efficaces, des chansons magiques, par lesquelles on pouvait opérer des choses sur-naturelles. Cette pratique était sévèrement interdite aux Juifs. Mais d'où a pu venir cette opinion fautive? Est-ce la religion qui y a donné lieu, comme quelques auteurs voudraient le persuader?

Il est certain que l'on peut enchanteur les serpents. Dans les Indes, il y a des hommes qui les prennent au son du flageolet, les privoient, leur apprennent à se mouvoir en cadence. En Egypte, plusieurs les saisissent avec intrépidité, les manient sans danger et les mangent. On prétend qu'autrefois ce secret était affecté à certaines familles d'Égyptiens, que l'on nommait psyllas. V. ce mot.

Le roi David compare le pécheur endurec à l'aspic qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre de l'enchanteur. Le Seigneur menace les Juifs de leur envoyer des serpents sur lesquels l'enchanteur n'aura aucun pouvoir. Il y a aussi plusieurs espèces d'oiseaux et d'autres animaux que l'on peut rendre dociles à la pipe et à la voix. Le Beau raconte, dans ses Voyages, qu'ayant pris des oiseaux à la pipe il fut regardé par les sauvages comme un enchanteur. Dans ces moments d'admiration, il n'a pas été difficile à des hommes rusés d'en imposer aux simples, de leur persuader que par des chants ils pouvaient guérir les maladies, détourner les orages, rendre la terre fertile, etc., aussi aisément que l'on rendait dociles les serpents et les autres animaux. Il n'en a donc pas fallu davantage pour établir l'opinion du pouvoir surnaturel des enchantements.

Dans le livre de l'Ézode, les pratiques des magiciens de Pharaon sont nommées, par la Vulgate, des enchantements; mais il n'est pas aisé de savoir si le mot hébreu peut signifier des chants ou des paroles; il désigne plutôt des caractères graphiques.

Il ne faut pas oublier que toutes les superstitions étaient une conséquence naturelle du polythéisme et de l'idolâtrie, et que les philosophes païens en ont été infatigablement ennemis.

A l'époque de la prédication de l'Évangile, la magie et les prestiges de toute espèce étaient communs dans les païens et les Juifs; les basilidiens et d'autres hérétiques en faisaient profession; il n'était donc pas aisé de désabuser les peuples. Constantin, devenu chrétien, ne défendit d'abord que la

magie noire et malaisante, les enchantements employés pour nuire à quelqu'un; il n'établit aucune peine contre les pratiques destinées à produire du bien; mais les Pères de l'Église s'élevèrent fortement contre toute espèce de magie, de sortilèges, etc. Ils professèrent que non-seulement ces pratiques étaient vaines, mais que, si elles produisaient quelque effet, ce ne pouvait être que par l'intervention du démon; qu'il y avait recours ou y mettre sa confiance était un acte d'idolâtrie et de la magie; une espèce d'apostasie au christianisme. Ils recommandèrent aux fidèles de ne point employer d'autres moyens pour obtenir les bienfaits de Dieu que la prière, le signe de la croix, les bénédictions de l'Église. Plusieurs les condamnèrent, par leurs décrets, les leçons des Pères, et prononcèrent l'excommunication contre tous ceux qui useraient de pratiques superstitieuses.

Quelques auteurs disent que ces leçons sont justement ce qui a donné plus d'importance à ces pratiques; que l'on en aurait désabusé plus efficacement que les peuples si l'on n'y avait attaché que du mépris, si l'on avait eu recours à l'étude de l'histoire naturelle et de la physique.

Lorsqu'un charme ou enchantement a pour objet de causer du mal à quelqu'un, on le nomme malefice (v. ce mot).

ENCHANTEUR v. a. ou tr. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

Fig. Séduire, faire tomber dans une sorte d'ivresse qui aveugle la raison : Cette femme vous a ENCHANTEUR, enorgé, etc. (M. de La Harpe.) ENCHANTEUR, maître; s. m. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (an-cha-né-ur — lat. incantare; de in, dans, et de cantare, chanter). Ensorceler, charmer par des sortilèges; ENCHANTEUR des hommes, des animaux. Les sorciers ont cessé de nous ENCHANTEUR des esprits, mais nous ne croyons plus aux enchantements. (M. de La Harpe.)

ENCHANTEUR s. f. (

mise à prix ou excédant une autre offre précédemment faite. La libre concurrence dans les enchères doit être maintenue pour l'effet d'élever le prix de l'adjudication approximativement au niveau de la valeur réelle des objets adjugés. Ce résultat est évidemment obtenu dans le double intérêt des débiteurs et de leurs créanciers. Les lois de la procédure ont organisé des moyens de publicité dans le but d'assurer, pour chaque vente judiciaire, la plus grande affluence possible d'enchérisseurs; et, d'une autre part, les lois pénales ont pourvu à la repression des manœuvres qui pourraient tendre à entraver la libre concurrence des offres. L'article 412 du code pénal prononce la peine de quinze jours à trois mois d'emprisonnement, et d'une amende de 100 à 5,000 francs contre les individus qui entraveraient la liberté des enchères, soit par des voies de fait ou des menaces pendant ou avant l'adjudication, soit en escamotant les enchérisseurs au moyen de gratifications ou de promesses.

L'adjudication au plus offrant ou dernier enchérisseur est pratiquée pour toute espèce de biens judiciaires et publics, qu'il s'agisse de meubles ou de propriétés immobilières. Le formalisme de l'enchère est plus simple quand il s'agit de ventes mobilières; il présente un peu plus de complication pour les adjudications d'immeubles. Dans les premières, la loi ne précise pas le délai d'intervalle qui doit s'écouler après la dernière offre faite, pour que cette offre soit considérée comme non convertie et définitive, et pour que le dernier offert soit considéré comme déclaré adjudicataire. Ce point est abandonné à la discrétion et à la probité de l'officier public qui procède à la vente, et qui, avant de prononcer le mot sacramentel: *Adjudé*, doit laisser un laps de temps pour que les assistants puissent se convaincre que la dernière offre n'a plus de chance d'être couverte.

L'article 624 du code de procédure se borne à disposer que l'adjudication sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur.

Pour les ventes publiques d'immeubles, des précautions plus sérieuses ont dû être prises en vue de ne pas précipiter l'adjudication et de laisser à des offres supérieures un intervalle suffisant pour se produire. L'article 705 du code de procédure dispose que, dès le moment de l'ouverture des enchères, il sera successivement allumés des bougies ou plutôt des bouts de bougies dont la dimension doit être calculée de manière que chaque feu ait environ la durée d'une minute. Pour qu'une offre soit définitive et que l'offrant soit déclaré adjudicataire, il faut, d'après l'article 706 du même code, que trois bougies se soient successivement éteintes sur son offre sans qu'elle ait été couverte par une offre plus élevée. Si, dans l'intervalle mesuré par l'extinction des trois bougies, une autre offre intervient, le précédent enchérisseur est délié, et il demeure libéré dans le cas même où l'offre qui a couvert la sienne serait ultérieurement déclarée nulle pour une cause quelconque. L'offrant qui a couvert une précédente enchère au plus offrant et dernier enchérisseur sur celle-ci demeure lui-même adjudicataire après l'extinction de deux bougies sur sa souffree.

La loi du 31 mai 1841, qui a remanié le code de procédure en ce qui concerne l'immobilière, avait disposé que l'emploi des bougies pourrait être remplacé par un autre moyen chronométrique, et qu'il suffirait d'une simple notation. L'appareil nous est encore, encore, parait-il, été découvert, et nous en sommes encore à l'usage traditionnel des bougies.

ENCHÈRE, IE (an-ché-ri) part. passé du v. Enchérir. Devenu plus cher: *Des marchandises ENCHÈRES*.

— A signifié Chéri, tendrement aimé.

ENCHÈREMENT s. m. (an-ché-ri-man — rad. enchérir). Action de chérir, tendresse. *l'Carresse, l'Veux* mot. On a dit aussi ENCHÈREMENT.

ENCHÈREUR v. a. ou tr. (an-ché-ri — rad. enchère). Mettre enchère sur, offrir un plus haut prix de: *ENCHÈREUR un immeuble sur le dernier enchérisseur*. *Ce son* a vieilli.

— Par ext. Vendre à un prix plus élevé: *ENCHÈREUR ses marchandises, son travail*. Le *journalier AYANT ENCHÈRE son travail, plusieurs colons laissèrent leurs héritages en friche*. (VOLT.)

— A signifié Chérir, aimer tendrement.

— Absol. Mettre enchère: *Il y avait des compères apostés pour ENCHÈREUR et entrainer les autres*. *Partout où il y a concurrence, il y a ENCHÈREUR*. (Ch. NOD.) Il Dire quelque chose de plus fort, aller plus loin: *Phédre enchère souvent, par un motif de gloire*. (LA FONTAINE.)

Quand l'abeurde est entré, l'on lui fait trop d'honneur de vouloir par raison combattre son erreur: *Enchérir est plus court, sans s'hauffer la bile*. (LA FONTAINE.)

— Intransif. Devenir plus cher: *Les vivres ENCHÈREMENT tous les jours*.

— *Enchérir sur*, Dépasser par son offre: *ENCHÈREUR sur les prix offerts*. Il Fig. Dépasser, aller plus loin que: *Il a voulu ENCHÈREUR sur la bêtise de son frère*. *Les hommes ont ENCHÈREUR, de siècle en siècle, sur la manœuvre de détruire réciproquement*. (La Bruy.) *Les*

dames et les petits maîtres ont toujours révé la mode et même ENCHÈREUR sur elle. (VOLT.) *Tous les vocabulaires priés n'ont pas manqué l'exactitude de la définition par des illustrations*. (Ch. NOD.) *Ajouter quelque chose à, avoir quelque chose de plus que: En général un synonyme ENCHÈREUR sur son synonyme en ajoutant quelque chose à l'idée que celui-ci exprime*.

— **Syn.** Enchérir, enchérir. *On enchérit sur une chose quelconque en y ajoutant, en la portant à un degré plus élevé. On ne enchère-t-il que sur ce qui est déjà fort, violent ou excessif, ou non quand il y a dans l'acte même de enchérir quelque chose de hardi, de téméraire*.

ENCHÈREMENT s. m. (an-ché-ri-se-man — rad. enchérir). Augmentation de prix: *L'ENCHÈREMENT des loyers*. **ENCHÈREMENT des vivres**.

— **Syn.** d'ENCHÈREMENT.

— **Antonymes.** Baisse, dépréciation, diminution, rabais.

ENCHÈRISEUR, EUSE (an-ché-ri-seur, euse — rad. enchérir). Personne qui met enchère, qui offre un prix plus élevé que le dernier prix offert ou demandé: *L'immeuble sera adjugé au plus offrant et dernier ENCHÈRISEUR*.

— Par ext. Personne qui paye à plus haut prix une chose qu'il est honteux de vendre: *Tout sa vie, Marlborough fut à vendre et à revendre au dernier ENCHÈRISEUR et au plus offrant*. (P. de St-Victor.)

— Fig. Personne qui enchérit, qui dit une chose plus forte: *Les Grecs, grands imitateurs et grands excubateurs sur les faibles orientales, métamorphosés tous les deux en hommes ou en bêtes, pour les faire mieux réussir dans leurs desirs amoureux*. (VOLT.)

— **Pol.** enchérisseur, Celui qui fait une folle enchère.

ENCHÈVALEMENT s. m. (an-che-va-le-man — de en, et de cheviller). Constr. Travail qu'on exécute pour étayer un édifice qu'on va reprendre en sous-œuvre.

ENCHÈVAUCHÉ (an-che-vô-ché) part. passé du v. Enchevaucher: *Poutres ENCHÈVAUCHÉES*. *Tuiles ENCHÈVAUCHÉES*.

ENCHÈVAUCHER v. a. ou tr. (an-che-vô-cher — de en, et de chevacher). Constr. Faire des trois bougies, une souffree, et il demeure libéré dans le cas même où l'offre qui a couvert la sienne serait ultérieurement déclarée nulle pour une cause quelconque. L'offrant qui a couvert une précédente enchère au plus offrant et dernier enchérisseur sur celle-ci demeure lui-même adjudicataire après l'extinction de deux bougies sur sa souffree.

— Par ext. Emmêlé, embrouillé: *Un fil ENCHÈVÊTRÉ*. *Les cadavres étaient tellement ENCHÈVÊTRÉS qu'il était impossible de reconnaître ce qui appartenait à une jambe ou un bras*. (Th. Chasles.)

— Fig. Compliqué, embrouillé: *Un discours confusément ENCHÈVÊTRÉ*.

ENCHÈVÊTRÉMENT s. m. (an-ché-ri-tré-man — rad. enchêtrer). Action d'enchêtrer, d'embrouiller, d'embrouiller; état d'un objet embrouillé, emmêlé: *ENCHÈVÊTRÉMENT d'un cheveau*. *Amas d'objets enchêtrés: Ces roches grises et mousses étaient pressées cachées sous un intricable ENCHÈVÊTRÉMENT de lianes, de fougères, de chevreuilles sauvages*. (E. Sue.)

— Par ext. Réunion d'objets multipliés et confus: *C'est un ENCHÈVÊTRÉMENT de papiers, d'arcs-boutants, de contre-forts*. (Th. Gaut.)

— Fig. État de ce qui est confus, embrouillé; réunion de choses confuses, embrouillées, inextricables: *L'ENCHÈVÊTRÉMENT de l'intrigue d'un drame*. *La nature sociale, à Paris surtout, comporte de tels hasards, des ENCHÈVÊTRÉMENTS de conjonctures si capricieuses, que l'imagination est à tout moment dépassée*. (Balz.) *Les plus fortes garanties de la paix européenne sont dans l'ENCHÈVÊTRÉMENT européen*. (E. de Gir.)

ENCHÈVÊTRER v. a. ou tr. (an-ché-ri-tré-man — de en, et de chevêtrer). Munir d'un licou d'un chevêtre: *ENCHÈVÊTRER un cheval*.

— Par ext. Emmêler, embrouiller: *ENCHÈVÊTRER du fil*. *Attacher avec des liens nombreux et mêlés: ENCHÈVÊTRER un paquet avec de la ficelle*.

— Fig. Disposer confusément: *ENCHÈVÊTRER les solives d'une trapèze*.

— Constr. Unir par un chevêtre: *ENCHÈVÊTRER des solives*.

Senchevêtrer v. pr. Engager sa jambe dans la longe de son licou: *Ce cheval va s'ENCHÈVÊTRER*.

— **Syn.** *enchêtrer, emmêlé: Ce fil s'ENCHÈVÊTRÉ à tout moment*.

— Fig. Devenir confus, embrouillé: *L'esprit des lois se subtilisait, à mesure que s'ENCHÈVÊTRAIENT les rapports des choses et des individus*. (Chateaub.) *Se jeter dans quelque embarras, dans une situation dont on aura peine*

à se tirer: *Il est allé s'ENCHÈVÊTRER dans des projets impossibles*. *S'embrouiller, s'embarrasser: Il s'est ENCHÈVÊTRÉ dans ses périodes et n'a jamais pu en sortir*. *S'arranger, se combiner par un ordre compliqué: Tout est nécessaire dans ce monde; tout s'ENCHÈVÊTRÉ et s'appuie*. (Virey.)

ENCHÈVÊTREUR s. f. m. (an-che-vê-tre-ur — rad. enchêtrer). Individu qui produit quelque chose d'enchêtré, de compliqué: *Joseph Buchardy lui-même, le grand enchêtréur de ces charpentes plus compliquées que des forêts de cathédrales, n'a rien fait de si touffu, de si emmêlé*. (Th. Gaut.)

ENCHÈVÊTREUSE s. f. (an-che-vê-tre-ur — rad. enchêtrer). Constr. Assemblage de solives à l'endroit où l'on veut établir un foyer ou faire passer un tuyau de cheminée.

— **Art vétér.** Blessure qu'un cheval s'est faite au pied en s'enchêvêtrant.

— **Encycl.** Constr. Les solives d'enchêvêtrure, en raison du poids considérable qu'elles supportent (elles soutiennent non-seulement les jambages et les autres des cheminées, à l'aide de bandes de fer ou de bois, mais aussi les chevêtres et les linoirs), doivent être scellées de 0m,22 à 0m,35 dans les murs. Chaque de leurs dimensions transversales doit être des moins 0m,07 de plus que les solives ordinaires ou de recatement l'inférieur que l'on espace ordinairement de 2m,00 à 2m,50, doivent avoir, d'après Rondelet, un écartissage égal à 1/18 de leur portée. Dans tous les cas, on peut se calculer directement en les considérant comme des pièces reposant sur deux appuis, et supportant une charge uniformément répartie sur toute leur longueur, ainsi que des efforts en différents points de leur longueur, doivent être, chevêtres, soliveaux, qui viennent se joindre avec elles. Les solives d'enchêvêtrure ayant une section rectangulaire, on se sert pour le calculer de la formule suivante:

$$dL = \frac{RA^2}{8}$$

dans laquelle *p* est la charge par mètre courant de la pièce, calculée à raison de 240 kilogrammes par mètre carré, et augmentée du poids de la poutre ainsi que de celui des solives, des plâtras et du remplissage; *L* la longueur de la poutre, ou l'espace compris entre les arêtes de ses points d'appui; *R* le coefficient de résistance de la matière employée, variant par mètre carré de section de 550,000 à 750,000 kilogr. pour le chêne, et de 600,000 à 800,000 kilogr. pour le sapin jaune

ou le pin. *A* la hauteur de la pièce de bois, et *K* un coefficient qui prend les valeurs 0,0688 ou 0,0711, suivant qu'elles sont en sapin ou en chêne.

— **Art vétér.** En pathologie vétérinaire, le mot *enchêvêtrure* sert à désigner l'excoriation ou la plaie résultant de la morsure d'un lion, ou même plus haut, avec sa longe, dans les parties où il se prend l'un des membres postérieurs, souvent sans pouvoir de lui-même dégarer l'excoriation, emmêlé: *ENCHÈVÊTRÉMENT* lorsque, les animaux couchés, se produisent la criquerie avec un des pieds postérieurs, le membre porté en avant se trouve engagé dans l'anne flottant de la corde du licou; il faut alors un effort violent pour se débarrasser, et la longe, fortement tendue par les actions inverses de l'encolure qui se redresse et du pied qui se porte en arrière, opère sur le peau du paturon un mouvement de scie d'où peuvent résulter des blessures plus ou moins profondes et plus ou moins graves, suivant la durée et la force de la meurtrissure, et suivant la grosseur et la nature de la longe. La solution de continuité n'intéresse que les téguments et n'a aucune suite fâcheuse d'autres fois, elle pénètre jusqu'au tendon fléchisseur, produit de la douleur et de la tuméfaction v un degré plus ou moins élevé, et met d'incalculable l'animal hors d'état de travailler. La longe du licou n'est pas toujours une corde; souvent c'est une lanerie de cuir et quelquefois une chaîne de fer. Dans ce dernier cas, l'animal, généralement moins profondément atteint, saine chaîne glisse moins facilement qu'une corde cylindrique, et que conséquemment son morsure du pied est moins étendue. Les blessures du pli du paturon peuvent aussi provenir de l'action d'une autre cause, telle que le frottement énergique des entraves, lorsqu'un cheval est mis dans la position décrite pour subir une opération de longue durée.

La plaie résultant de l'enchêvêtrure présente des caractères différents suivant l'intensité de la cause qui l'a produite. En général, elle est superficielle. Il se voit, avant d'un sillon transversal ou oblique, et dans les bords, irrégulièrement déchiquetés, ou une

teinte violacée; le fond de ce sillon laisse, aux premières heures, l'apparence d'un ulcère, par places, la trace du chorion nu, auquel adhèrent des coagulums de sang noir qui le dissimulent en partie aux regards. Dans les cas, les manifestations qui précèdent de la sensibilité sont très-acquées; c'est à peine si les animaux osent s'appuyer sur leur membre blessé, qui traduit par des mouvements répétés d'élevation et d'abaissement les douleurs cuisantes dont il est le siège. A cette lésion sont toujours réunies, et quelquefois elle engendrent inflammatoire, et quelquefois elle engendrent difficilement. Mais, en général, elle n'est pas dangereuse, et ne donne lieu à des accidents qu'autant qu'on y a négligé ou que la malpropreté ou le trop grand mouve-ment ajoute à l'irritation de cette plaie.

Quant aux moyens de prévenir cet accident, ils sont des plus simples; ils consistent à employer une longue corde, qu'on fait glisser dans un large anneau de fer moulé, et à l'anne au moyen d'un crampon, et à nouer l'extrémité inférieure de cette longe à un billot fermé à cet effet, qui, montant et descendant, joue le rôle de ressort; il suffit de donner long; jetez-le court. Soyez sur le théâtre tant de temps qu'il lui plait; paraissez riche ou pauvre, selon qu'il l'ordonne. C'est votre fait de bien jouer le personnage que vous est donné; mais, si vous le faites d'un autre. Ayez toujours devant les yeux la mort et les maux qui semblent les plus insupportables, et jamais vous ne penserez rien de bas et ne désirerez rien avec excès. Il faut monter en mille manières, et l'homme doit faire. Il veut qu'il soit humble, qu'il cache ses bonnes résolutions, surtout dans les commencements, et qu'il les accomplisse en secret. Il ne se laisse point de l'homme de bien de connaître la volonté de Dieu et de la suivre. Telles étaient les lumières de ce grand esprit, qui à si bien connu les devoirs de l'homme; heureux s'il avait aussi connu sa faiblesse!

ENCHÈVÊTRÉ (an-che-vê-tré) part. passé du v. Enchevêtrer: *ENCHÈVÊTRÉ* dans des projets impossibles.

ENCHÈVÊTRER v. pr. Engager sa jambe dans la longe de son licou: *Ce cheval va s'ENCHÈVÊTRER*.

— **Syn.** *enchêtrer, emmêlé: Ce fil s'ENCHÈVÊTRÉ à tout moment*.

— Fig. Devenir confus, embrouillé: *L'esprit des lois se subtilisait, à mesure que s'ENCHÈVÊTRAIENT les rapports des choses et des individus*. (Chateaub.) *Se jeter dans quelque embarras, dans une situation dont on aura peine*

à se tirer: *Il est allé s'ENCHÈVÊTRER dans des projets impossibles*. *S'embrouiller, s'embarrasser: Il s'est ENCHÈVÊTRÉ dans ses périodes et n'a jamais pu en sortir*. *S'arranger, se combiner par un ordre compliqué: Tout est nécessaire dans ce monde; tout s'ENCHÈVÊTRÉ et s'appuie*. (Virey.)

ENCHÈVÊTREUR s. f. m. (an-che-vê-tre-ur — rad. enchêtrer). Individu qui produit quelque chose d'enchêtré, de compliqué: *Joseph Buchardy lui-même, le grand enchêtréur de ces charpentes plus compliquées que des forêts de cathédrales, n'a rien fait de si touffu, de si emmêlé*. (Th. Gaut.)

ENCHÈVÊTREUSE s. f. (an-che-vê-tre-ur — rad. enchêtrer). Constr. Assemblage de solives à l'endroit où l'on veut établir un foyer ou faire passer un tuyau de cheminée.

— **Art vétér.** Blessure qu'un cheval s'est faite au pied en s'enchêvêtrant.

— **Encycl.** Constr. Les solives d'enchêvêtrure, en raison du poids considérable qu'elles supportent (elles soutiennent non-seulement les jambages et les autres des cheminées, à l'aide de bandes de fer ou de bois, mais aussi les chevêtres et les linoirs), doivent être scellées de 0m,22 à 0m,35 dans les murs. Chaque de leurs dimensions transversales doit être des moins 0m,07 de plus que les solives ordinaires ou de recatement l'inférieur que l'on espace ordinairement de 2m,00 à 2m,50, doivent avoir, d'après Rondelet, un écartissage égal à 1/18 de leur portée. Dans tous les cas, on peut se calculer directement en les considérant comme des pièces reposant sur deux appuis, et supportant une charge uniformément répartie sur toute leur longueur, ainsi que des efforts en différents points de leur longueur, doivent être, chevêtres, soliveaux, qui viennent se joindre avec elles. Les solives d'enchêvêtrure ayant une section rectangulaire, on se sert pour le calculer de la formule suivante:

$$dL = \frac{RA^2}{8}$$

dans laquelle *p* est la charge par mètre courant de la pièce, calculée à raison de 240 kilogrammes par mètre carré, et augmentée du poids de la poutre ainsi que de celui des solives, des plâtras et du remplissage; *L* la longueur de la poutre, ou l'espace compris entre les arêtes de ses points d'appui; *R* le coefficient de résistance de la matière employée, variant par mètre carré de section de 550,000 à 750,000 kilogr. pour le chêne, et de 600,000 à 800,000 kilogr. pour le sapin jaune

ou le pin. *A* la hauteur de la pièce de bois, et *K* un coefficient qui prend les valeurs 0,0688 ou 0,0711, suivant qu'elles sont en sapin ou en chêne.

— **Art vétér.** En pathologie vétérinaire, le mot *enchêvêtrure* sert à désigner l'excoriation ou la plaie résultant de la morsure d'un lion, ou même plus haut, avec sa longe, dans les parties où il se prend l'un des membres postérieurs, souvent sans pouvoir de lui-même dégarer l'excoriation, emmêlé: *ENCHÈVÊTRÉMENT* lorsque, les animaux couchés, se produisent la criquerie avec un des pieds postérieurs, le membre porté en avant se trouve engagé dans l'anne flottant de la corde du licou; il faut alors un effort violent pour se débarrasser, et la longe, fortement tendue par les actions inverses de l'encolure qui se redresse et du pied qui se porte en arrière, opère sur le peau du paturon un mouvement de scie d'où peuvent résulter des blessures plus ou moins profondes et plus ou moins graves, suivant la durée et la force de la meurtrissure, et suivant la grosseur et la nature de la longe. La solution de continuité n'intéresse que les téguments et n'a aucune suite fâcheuse d'autres fois, elle pénètre jusqu'au tendon fléchisseur, produit de la douleur et de la tuméfaction v un degré plus ou moins élevé, et met d'incalculable l'animal hors d'état de travailler. La longe du licou n'est pas toujours une corde; souvent c'est une lanerie de cuir et quelquefois une chaîne de fer. Dans ce dernier cas, l'animal, généralement moins profondément atteint, saine chaîne glisse moins facilement qu'une corde cylindrique, et que conséquemment son morsure du pied est moins étendue. Les blessures du pli du paturon peuvent aussi provenir de l'action d'une autre cause, telle que le frottement énergique des entraves, lorsqu'un cheval est mis dans la position décrite pour subir une opération de longue durée.

La plaie résultant de l'enchêvêtrure présente des caractères différents suivant l'intensité de la cause qui l'a produite. En général, elle est superficielle. Il se voit, avant d'un sillon transversal ou oblique, et dans les bords, irrégulièrement déchiquetés, ou une

teinte violacée; le fond de ce sillon laisse, aux premières heures, l'apparence d'un ulcère, par places, la trace du chorion nu, auquel adhèrent des coagulums de sang noir qui le dissimulent en partie aux regards. Dans les cas, les manifestations qui précèdent de la sensibilité sont très-acquées; c'est à peine si les animaux osent s'appuyer sur leur membre blessé, qui traduit par des mouvements répétés d'élevation et d'abaissement les douleurs cuisantes dont il est le siège. A cette lésion sont toujours réunies, et quelquefois elle engendrent inflammatoire, et quelquefois elle engendrent difficilement. Mais, en général, elle n'est pas dangereuse, et ne donne lieu à des accidents qu'autant qu'on y a négligé ou que la malpropreté ou le trop grand mouve-ment ajoute à l'irritation de cette plaie.

Quant aux moyens de prévenir cet accident, ils sont des plus simples; ils consistent à employer une longue corde, qu'on fait glisser dans un large anneau de fer moulé, et à l'anne au moyen d'un crampon, et à nouer l'extrémité inférieure de cette longe à un billot fermé à cet effet, qui, montant et descendant, joue le rôle de ressort; il suffit de donner long; jetez-le court. Soyez sur le théâtre tant de temps qu'il lui plait; paraissez riche ou pauvre, selon qu'il l'ordonne. C'est votre fait de bien jouer le personnage que vous est donné; mais, si vous le faites d'un autre. Ayez toujours devant les yeux la mort et les maux qui semblent les plus insupportables, et jamais vous ne penserez rien de bas et ne désirerez rien avec excès. Il faut monter en mille manières, et l'homme doit faire. Il veut qu'il soit humble, qu'il cache ses bonnes résolutions, surtout dans les commencements, et qu'il les accomplisse en secret. Il ne se laisse point de l'homme de bien de connaître la volonté de Dieu et de la suivre. Telles étaient les lumières de ce grand esprit, qui à si bien connu les devoirs de l'homme; heureux s'il avait aussi connu sa faiblesse!

ENCHÈVÊTRÉ (an-che-vê-tré) part. passé du v. Enchevêtrer: *ENCHÈVÊTRÉ* dans des projets impossibles.

ENCHÈVÊTRER v. pr. Engager sa jambe dans la longe de son licou: *Ce cheval va s'ENCHÈVÊTRER*.

— **Syn.** *enchêtrer, emmêlé: Ce fil s'ENCHÈVÊTRÉ à tout moment*.

— Fig. Devenir confus, embrouillé: *L'esprit des lois se subtilisait, à mesure que s'ENCHÈVÊTRAIENT les rapports des choses et des individus*. (Chateaub.) *Se jeter dans quelque embarras, dans une situation dont on aura peine*

à se tirer: *Il est allé s'ENCHÈVÊTRER dans des projets impossibles*. *S'embrouiller, s'embarrasser: Il s'est ENCHÈVÊTRÉ dans ses périodes et n'a jamais pu en sortir*. *S'arranger, se combiner par un ordre compliqué: Tout est nécessaire dans ce monde; tout s'ENCHÈVÊTRÉ et s'appuie*. (Virey.)

ENCHÈVÊTREUR s. f. m. (an-che-vê-tre-ur — rad. enchêtrer). Individu qui produit quelque chose d'enchêtré, de compliqué: *Joseph Buchardy lui-même, le grand enchêtréur de ces charpentes plus compliquées que des forêts de cathédrales, n'a rien fait de si touffu, de si emmêlé*. (Th. Gaut.)

ENCHÈVÊTREUSE s. f. (an-che-vê-tre-ur — rad. enchêtrer). Constr. Assemblage de solives à l'endroit où l'on veut établir un foyer ou faire passer un tuyau de cheminée.

— **Art vétér.** Blessure qu'un cheval s'est faite au pied en s'enchêvêtrant.

— **Encycl.** Constr. Les solives d'enchêvêtrure, en raison du poids considérable qu'elles supportent (elles soutiennent non-seulement les jambages et les autres des cheminées, à l'aide de bandes de fer ou de bois, mais aussi les chevêtres et les linoirs), doivent être scellées de 0m,22 à 0m,35 dans les murs. Chaque de leurs dimensions transversales doit être des moins 0m,07 de plus que les solives ordinaires ou de recatement l'inférieur que l'on espace ordinairement de 2m,00 à 2m,50, doivent avoir, d'après Rondelet, un écartissage égal à 1/18 de leur portée. Dans tous les cas, on peut se calculer directement en les considérant comme des pièces reposant sur deux appuis, et supportant une charge uniformément répartie sur toute leur longueur, ainsi que des efforts en différents points de leur longueur, doivent être, chevêtres, soliveaux, qui viennent se joindre avec elles. Les solives d'enchêvêtrure ayant une section rectangulaire, on se sert pour le calculer de la formule suivante:

$$dL = \frac{RA^2}{8}$$

dans laquelle *p* est la charge par mètre courant de la pièce, calculée à raison de 240 kilogrammes par mètre carré, et augmentée du poids de la poutre ainsi que de celui des solives, des plâtras et du remplissage; *L* la longueur de la poutre, ou l'espace compris entre les arêtes de ses points d'appui; *R* le coefficient de résistance de la matière employée, variant par mètre carré de section de 550,000 à 750,000 kilogr. pour le chêne, et de 600,000 à 800,000 kilogr. pour le sapin jaune

ou le pin. *A* la hauteur de la pièce de bois, et *K* un coefficient qui prend les valeurs 0,0688 ou 0,0711, suivant qu'elles sont en sapin ou en chêne.

— **Art vétér.** En pathologie vétérinaire, le mot *enchêvêtrure* sert à désigner l'excoriation ou la plaie résultant de la morsure d'un lion, ou même plus haut, avec sa longe, dans les parties où il se prend l'un des membres postérieurs, souvent sans pouvoir de lui-même dégarer l'excoriation, emmêlé: *ENCHÈVÊTRÉMENT* lorsque, les animaux couchés, se produisent la criquerie avec un des pieds postérieurs, le membre porté en avant se trouve engagé dans l'anne flottant de la corde du licou; il faut alors un effort violent pour se débarrasser, et la longe, fortement tendue par les actions inverses de l'encolure qui se redresse et du pied qui se porte en arrière, opère sur le peau du paturon un mouvement de scie d'où peuvent résulter des blessures plus ou moins profondes et plus ou moins graves, suivant la durée et la force de la meurtrissure, et suivant la grosseur et la nature de la longe. La solution de continuité n'intéresse que les téguments et n'a aucune suite fâcheuse d'autres fois, elle pénètre jusqu'au tendon fléchisseur, produit de la douleur et de la tuméfaction v un degré plus ou moins élevé, et met d'incalculable l'animal hors d'état de travailler. La longe du licou n'est pas toujours une corde; souvent c'est une lanerie de cuir et quelquefois une chaîne de fer. Dans ce dernier cas, l'animal, généralement moins profondément atteint, saine chaîne glisse moins facilement qu'une corde cylindrique, et que conséquemment son morsure du pied est moins étendue. Les blessures du pli du paturon peuvent aussi provenir de l'action d'une autre cause, telle que le frottement énergique des entraves, lorsqu'un cheval est mis dans la position décrite pour subir une opération de longue durée.

La plaie résultant de l'enchêvêtrure présente des caractères différents suivant l'intensité de la cause qui l'a produite. En général, elle est superficielle. Il se voit, avant d'un sillon transversal ou oblique, et dans les bords, irrégulièrement déchiquetés, ou une

teinte violacée; le fond de ce sillon laisse, aux premières heures, l'apparence d'un ulcère, par places, la trace du chorion nu, auquel adhèrent des coagulums de sang noir qui le dissimulent en partie aux regards. Dans les cas, les manifestations qui précèdent de la sensibilité sont très-acquées; c'est à peine si les animaux osent s'appuyer sur leur membre blessé, qui traduit par des mouvements répétés d'élevation et d'abaissement les douleurs cuisantes dont il est le siège. A cette lésion sont toujours réunies, et quelquefois elle engendrent inflammatoire, et quelquefois elle engendrent difficilement. Mais, en général, elle n'est pas dangereuse, et ne donne lieu à des accidents qu'autant qu'on y a négligé ou que la malpropreté ou le trop grand mouve-ment ajoute à l'irritation de cette plaie.

Quant aux moyens de prévenir cet accident, ils sont des plus simples; ils consistent à employer une longue corde, qu'on fait glisser dans un large anneau de fer moulé, et à l'anne au moyen d'un crampon, et à nouer l'extrémité inférieure de cette longe à un billot fermé à cet effet, qui, montant et descendant, joue le rôle de ressort; il suffit de donner long; jetez-le court. Soyez sur le théâtre tant de temps qu'il lui plait; paraissez riche ou pauvre, selon qu'il l'ordonne. C'est votre fait de bien jouer le personnage que vous est donné; mais, si vous le faites d'un autre. Ayez toujours devant les yeux la mort et les maux qui semblent les plus insupportables, et jamais vous ne penserez rien de bas et ne désirerez rien avec excès. Il faut monter en mille manières, et l'homme doit faire. Il veut qu'il soit humble, qu'il cache ses bonnes résolutions, surtout dans les commencements, et qu'il les accomplisse en secret. Il ne se laisse point de l'homme de bien de connaître la volonté de Dieu et de la suivre. Telles étaient les lumières de ce grand esprit, qui à si bien connu les devoirs de l'homme; heureux s'il avait aussi connu sa faiblesse!

ENCHÈVÊTRÉ (an-che-vê-tré) part. passé du v. Enchevêtrer: *ENCHÈVÊTRÉ* dans des projets impossibles.

ENCHÈVÊTRER v. pr. Engager sa jambe dans la longe de son licou: *Ce cheval va s'ENCHÈVÊTRER*.

— **Syn.** *enchêtrer, emmêlé: Ce fil s'ENCHÈVÊTRÉ à tout moment*.

— Fig. De